



Vol. 2, No. 17, August 5, 2009

Dear Colleagues:

We hope this summer bulletin finds you well. Now that some time has passed since the conclusion of the arbitration proceeding, we wanted to provide the membership with an update as to our recent activities and answers to some key questions on the issues we see going forward.

Do we still anticipate that the arbitral award will be released before the end of summer?

Yes. We remain optimistic that the arbitral award will be released before the end of the summer season. As mentioned in a previous bulletin, we know that the members of the arbitration board are alive to the fact that the lawyers have waited more than three years for a collective agreement, and are motivated to release a ruling as soon as possible. The membership will be advised as soon as the arbitral award is issued.

How long after the arbitral award is released will it take to receive our retro-pay?

The default implementation period is 90 days, according to statute. However, it is now all but certain that Treasury Board will seek to stretch the rolling out of the award beyond that timeframe. Officials have said that they will request a 150 day implementation period. We will ardently oppose the motion.

Vol. 2, No. 17, 5 août 2009

Chers collègues,

Nous espérons que vous allez bien. La procédure d'arbitrage étant conclue depuis un certain temps, nous souhaitons informer les membres de nos activités récentes et répondre à des questions clés sur les enjeux.

Prévoyons-nous toujours que la décision arbitrale sera rendue avant la fin de l'été?

Oui. Nous avons toujours bon espoir que la décision arbitrale sera rendue avant la fin de la saison estivale. Tel qu'indiqué dans le bulletin précédent, nous savons que les membres du conseil d'arbitrage sont conscients du fait que les avocats ont attendu la conclusion d'une convention collective pendant plus de trois ans; nous savons également qu'ils sont motivés à rendre leur décision le plus rapidement possible. Les membres seront informés de la décision sitôt qu'elle sera rendue.

Pendant combien de temps devons-nous patienter avant de recevoir notre rémunération rétroactive après le prononcé de la décision arbitrale?

Selon la loi, la période de mise en œuvre par défaut s'échelonne sur 90 jours. Toutefois, il est assuré que le Conseil du Trésor tentera de reporter la mise en œuvre de la décision. Les responsables ont exprimé leur intention de demander que la période de mise en œuvre s'échelonne plutôt sur 150 jours. Nous nous

What is the employer doing in the meantime?

We have actively sought and received assurances that the employer is doing advance work on the retro-pay exercise. For obvious reasons, one's retro-pay calculations cannot be fully calculated and executed until the actual increases are set by the arbitration award. However, compensation advisors are beginning to verify data on individual pay files as they process the 2008 PREA payments. We have also been told that there is an imminent proposal to hire additional compensation advisors. The upshot of going through the verification process and acquiring additional resources should be to hasten the release of retro-pay once the award is granted. The Association will continue to press the urgency of receiving our retro-pay as quickly as possible.

What is the actual retro-pay period?

The retro-pay period is set by law. It commences on May 10th, 2006, and will end the day before the signing of the collective agreement.

What pay events will be recalculated?

Retroactive calculations will be applied to adjust for increases to all relevant pay events. They are set out below:

- Salary
- Performance Pay (PREA or PMP)
- Acting Pay
- Dual Remuneration
- Educational Leave Allowance
- Garnishment
- Leave with Income Averaging
- Maternity/Parental Leave
- Pre-retirement Transition Leave

opposerons ardemment à cette motion.

Que fait l'employeur pendant ce temps?

Nous avons résolument demandé - et obtenu - des garanties selon lesquelles l'employeur effectue actuellement des travaux préalables à l'exercice de rémunération rétroactive. Pour des raisons évidentes, les calculs de la rémunération avec effet rétroactif ne peuvent être effectués et exécutés dans leur intégralité avant que le conseil d'arbitrage ne fixe les augmentations réelles. Cependant, les conseillers en rémunération, qui procèdent au traitement des paiements AREE de 2008, commencent à vérifier les données relatives aux fichiers de paie individuels. On nous a également informés de l'existence d'une proposition imminente préconisant l'embauche de conseillers en rémunération supplémentaires. Le processus de vérification et l'acquisition de ressources supplémentaires devraient avoir pour effet d'accélérer l'octroi de la rémunération rétroactive après le prononcé de la décision. L'Association continuera d'insister sur l'importance de toucher notre salaire rétroactif dans les plus brefs délais.

Quelle est la véritable période de rémunération rétroactive?

La période de rémunération rétroactive est fixée par la loi. Elle commence le 10 mai 2006 et prendra fin le jour avant la signature de la convention collective.

Quels aspects de la rémunération seront recalculés?

Les calculs rétroactifs seront ajustés en fonction des augmentations de tous les mouvements de paye pertinents. Ces calculs concernent les éléments suivants :

- Salaire;
- Rémunération au rendement (AREE ou PGP);
- Rémunération provisoire;
- Double rémunération;

- › Promotions to outside bargaining agent
- › Reclassifications to outside bargaining agent
- › Self-funded Leave
- › Salary Protection
- › Vacation Leave Cash Out
- › Extra duty pay for month of effective date of salary
- › Designation Holidays premium for part-time employment
- › Pension and insurance adjustments

What if I am about to retire, take a leave of absence or am leaving the federal public service altogether before retirement, will I still benefit from the retro-pay period calculations?

Yes. Lawyers who are planning to retire, take a leave of absence or are leaving the federal public service before retirement will still benefit from the retro-pay exercise for whatever period of time they were employed during the retro-pay period.

The same holds true for “non-active” lawyers who have already retired, taken a leave of absence or left the federal public service altogether. They too will benefit for whatever period of time they were employed during the retro-pay period. The specific pay events which will be recalculated for “non-active” lawyers are as follows:

- › Separation Pay
- › Severance Pay
- › Vacation Pay

- › Indemnité de congé d’études;
- › Saisie-arrêt de salaire;
- › Congé avec étalement du revenu;
- › Congé de maternité ou parental;
- › Congé de transition à la retraite;
- › Promotions au titre d’agent négociateur externe;
- › Reclassements au titre d’agent négociateur externe;
- › Congé autofinancé;
- › Protection salariale;
- › Paiement en argent des congés annuels;
- › Paye pour services supplémentaires pour le mois de la date d’entrée en vigueur de la rémunération;
- › Désignation de la prime de congé férié pour emploi à temps partiel;
- › Ajustement des assurances et des régimes de retraite.

Si je m’apprête à prendre ma retraite, à prendre un congé autorisé ou à quitter la fonction publique avant la retraite, bénéficierai-je toujours des calculs relatifs à la période de rémunération rétroactive?

Oui. Les avocats qui prévoient prendre leur retraite, prendre un congé autorisé ou quitter la fonction publique avant la retraite bénéficieront toujours de l’exercice de rémunération rétroactive pour la période durant laquelle ils étaient employés durant la période

- Earned Vacation Leave Cash Out
- Pension and insurance adjustments

What about 2008 PREA increases? When can we expect to receive those?

We have been advised by compensation officials that, as of the end of July, nearly 80% of the LA group will have received their PREA increases for 2008. They have also indicated that they expect to complete this pay exercise by the end of August.

If the arbitration board finds itself constrained by the Expenditure Restraint Act, and only awards us the maximum statutory increases, will we bring a Charter challenge?

The arbitration board may indeed find that it does not have the jurisdiction to make a salary award beyond the statutory increases set out under s.16 of the ERA. As we have said before, the Association believes that the effect of this legislation on our right to collectively bargain was utterly suffocating. The adverse impact of the ERA was compounded by the fact that we were the only bargaining unit within the federal public service not to have a collective agreement in place at the time the legislation came into force. For these reasons, we are confident that there is a cogent basis on which we could advance our Charter claims. We are also bearing in mind that the litigation involved would be costly and time consuming. We anticipate a long drawn out battle by the employer, and we might not obtain a result for years. The Governing Council will be carefully weighing all of these factors, in conjunction with the advice of counsel, at a special meeting to be convened in August.

Finally, how much progress have we made with respect to paying down the SGM Debt?

As previously reported, the debt owing to SGM (our former counsel) for outstanding legal fees was over \$700,000. This principal amount was amassed over several years. We are pleased to report that we have already committed funds that will reduce the debt by

de rémunération rétroactive.

Il en va de même des avocats « non actifs » qui ont déjà pris leur retraite, pris un congé autorisé ou quitté la fonction publique. Eux aussi seront rémunérés pour la période durant laquelle ils étaient employés pendant la période de rémunération rétroactive. Les éléments relatifs à la rémunération des avocats « non actifs » qui seront recalculés sont les suivants :

- Indemnité de départ;
- Indemnité de cessation d'emploi;
- Paye de vacances;
- Paiement en argent du congé annuel acquis;
- Ajustements relatifs à l'assurance et au régime de retraite.

Qu'en est-il des augmentations AREE de 2008? Quand pouvons-nous nous attendre à les recevoir?

Les responsables de la rémunération nous ont affirmé que près de 80 % des membres du groupe LA auront reçu leurs augmentations AREE de 2008 d'ici la fin juillet. Ils ont également indiqué qu'ils s'attendent à ce que cet exercice de paiement soit achevé d'ici la fin août.

Si le conseil d'arbitrage est entravé par la Loi sur le contrôle des dépenses et ne nous accorde que les augmentations statutaires maximales, déposerons-nous une contestation fondée sur la Charte?

Le conseil d'arbitrage pourrait en effet considérer qu'il n'a pas la compétence d'accorder un salaire supérieur aux augmentations statutaires prescrites en vertu de l'article 16 de la LCD. Comme nous l'avons dit précédemment, l'Association estime que cette loi exerce un effet excessivement aliénant sur nos droits de négociation collective. L'incidence

fully a third by the end of 2009. Our work is not done, however. The Finance Committee is continuing to meet on a regular basis to look for additional savings within the current budget that might be re-allocated towards the debt. That process has continued through the summer months, and we hope to table a revised budget to the Governing Council in the near future. Our ultimate goal is to retire the SGM debt in its entirety by the end of 2010.

We hope you will find this bulletin useful, and will continue to provide routine updates as information becomes available. Meanwhile, we wish you a very safe and enjoyable summer.

Marco Mendicino

négalive de la LCD était aggravée par le fait que nous étions la seule unité de négociation de la fonction publique à ne pas disposer d'une convention collective au moment de l'entrée en vigueur de la loi. Pour ces raisons, nous sommes persuadés que nous disposons d'arguments convaincants pour justifier toute contestation fondée sur la Charte. Nous savons également que le litige serait coûteux en temps et en argent. Nous nous attendons à ce que l'employeur livre une longue bataille; il se peut que nous n'obtenions aucun résultat avant plusieurs années. Le conseil d'administration évaluera soigneusement tous ces facteurs en concomitance avec l'avis juridique dans le cadre d'une réunion spéciale qui sera convoquée au mois d'août.

Pour finir, quels sont les progrès réalisés à l'égard du remboursement de la dette envers la firme SGM?

Tel qu'indiqué précédemment, la créance échue à SGM (notre ancienne firme d'avocats) pour cause de frais juridiques impayés s'élevait à plus de 700 000 \$. Ce principal a été accumulé au fil de plusieurs années. Nous sommes heureux d'annoncer que nous avons déjà consacré des fonds qui viendront réduire cette dette d'un tiers d'ici la fin de 2009. Toutefois, notre travail est loin d'être terminé. Le comité des Finances se réunit régulièrement pour trouver d'autres économies à réaliser dans le cadre du budget actuel afin de consacrer plus de fonds au remboursement de la dette. Ce processus s'est poursuivi au cours des mois d'été, et nous espérons présenter un budget révisé au conseil d'administration dans un avenir rapproché. Notre objectif ultime consiste à rembourser intégralement la dette à SGM d'ici la fin de 2010.

Nous espérons que vous avez trouvé le présent bulletin instructif; nous continuerons à vous envoyer des mises à jour de routine au fur et à mesure que de nouveaux renseignements se font jour. Pendant ce temps, nous vous souhaitons un été des plus agréables et sécuritaires.

Marco Mendicino